

# Déclaration sur l'honneur

(Déclarations faites aux termes de l'article 46 D.P.R. 445 du 28/12/2000)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

né(e) à \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_,

demeurant à \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Personne physique N° d'identification fiscale \_\_\_\_\_

Personne juridique N° TVA \_\_\_\_\_

conscient(e) que quiconque publie des déclarations mensongères est puni selon les termes du Code pénal et des lois spéciales en la matière, aux termes de l'art. 46 D.P.R. n° 445/2000

## DÉCLARE

être le propriétaire de véhicule identifié par le numéro de châssis

## Demande

la réimpression du Certificat de Conformité du Véhicule suite à :

- Non-réception du COC original par le Concessionnaire
- Réimmatriculation du véhicule dans un autre pays après le transfert de résidence à l'étranger
- Perte du COC
- Vérification des données d'homologation / techniques
- Autres demandes de réimpression \* à préciser :

Lieu, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du déclarant  
(en entier et lisible)

Aux termes du décret législatif n° 196/2003, complété et modifié par le règlement (UE) n° 2016/679, les informations indiquées dans cette déclaration seront utilisées aux seules fins pour lesquelles elles

\* La rubrique « Autres demandes de réimpression » comprend les demandes qui ne sont pas indiquées dans les causes ci-dessus (par ex. non-correspondance entre le n° de châssis et le n° indiqué sur le COC). Lesdites demandes seront soumises à la vérification du Service juridique qui se réserve le droit de demander des pièces justificatives supplémentaires.

ont été acquises.

## **DOCUMENTS À JOINDRE À LA PRÉSENTE AUTO-CERTIFICATION**

- 1) Non-réception du COC original par le Concessionnaire
  - Pièce d'identité du demandeur
  
- 2) Réimmatriculation du véhicule dans un autre pays après le transfert de résidence à l'étranger
  - Pièce d'identité du demandeur
  - Copie du certificat de propriété de véhicule
  - Copie de la carte grise
  
- 3) Perte du COC
  - Pièce d'identité du demandeur
  - Copie du certificat de propriété de véhicule
  - Copie de la carte grise
  - Copie de la déclaration de perte
  
- 4) Vérification des données d'homologation / techniques
  - Pièce d'identité du demandeur
  - Copie du certificat de propriété de véhicule
  
- 5) Autres demandes de réimpression \*
  - Pièce d'identité du demandeur
  - Copie du certificat de propriété de véhicule

\* La rubrique « Autres demandes de réimpression » comprend les demandes qui ne sont pas indiquées dans les causes ci-dessus (par ex. non-correspondance entre le n° de châssis et le n° indiqué sur le COC). Lesdites demandes seront soumises à la vérification du Service juridique qui se réserve le droit de demander des pièces justificatives supplémentaires.